



Podcast : Le système de retraite en France

 27/07/2020

La réforme des retraites, initiée l'année dernière et suspendue brutalement au mois de mars de cette année en raison de la crise sanitaire du Covid-19, revient ces jours-ci sur le devant de la scène.

Dans ce contexte d'actualité, nous vous proposons une série de podcasts "Eclairons la retraite" pour bien comprendre les enjeux liés au système de retraite et les solutions pour s'y préparer sereinement.

Dans ce 1^{er} épisode, Xavier Cognat, directeur des affaires institutionnelles chez BNP Paribas Cardif, décrypte pour vous le fonctionnement des retraites en France. Il vous explique les grands principes du système, l'âge auquel vous pouvez partir à la retraite, les grands enjeux des prochaines années, et enfin pourquoi il est important de préparer sa retraite.

Vous pouvez écouter ce podcast ou lire sa retranscription ci-dessous.



Pour en savoir plus, sur le système de retraite retraite, retrouvez [tous nos podcasts sur ce sujet](#).

Retrouvez l'intégralité des [podcasts pour comprendre l'épargne retraite](#).

Retranscription du système de retraite en France

00:00:00

Karine Pillot-Gaubert : Bienvenue dans Eclairons la retraite. Aujourd'hui, coup de projecteur sur le système de retraites en France avec notre expert Xavier Cognat, directeur des affaires institutionnelles chez BNP Paribas Cardif. Bonjour Xavier

00:00:09

Xavier Cognat : Bonjour.

00:00:10

Karine : C'est un sujet qui occupe fortement l'actualité. Pour commencer, pourriez-vous nous expliquer comment fonctionne le système de retraites en France ?

00:00:16

Xavier : D'abord, il est intéressant d'avoir en tête les différentes façons dont une personne peut subvenir à ses besoins une fois à la retraite. On a historiquement dans tous les pays, en France en particulier, la solidarité familiale qui est très importante. La solidarité des enfants voire des parents qui permet de subvenir à une partie des besoins. On a aussi d'autres moyens, qui sont les retraites qu'on appelle par répartition, des retraites publiques qui font que les actifs cotisent

pour les retraités qui bénéficient de l'argent correspondant. Et enfin on a la possibilité, pour chaque personne, d'avoir un revenu complémentaire qui est issu de sa propre épargne et de ses choix de placements pendant la période où il ou elle était en activité.

00:00:53

Karine : Quels sont les grands principes des systèmes, concrètement ?

00:00:56

Xavier : On a plusieurs niveaux de retraite. On a un 1er niveau de retraite qu'on appelle la retraite de base, une des retraites par répartition, qui est gérée par la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse. Cette retraite est la retraite, je dirais, principale pour beaucoup de Français. Et elle est financée en temps réel par répartition par les actifs : les retraités bénéficient des cotisations des actifs. On a le 2e niveau de retraite, qui est une retraite qu'on appelle complémentaire en France. Cette retraite complémentaire est issue à nouveau des cotisations d'actifs, mais elle est gérée non pas par la Caisse Nationale de d'Assurance Vieillesse, mais par l'Agirc et l'Arrco aujourd'hui. Cette composante-là est souvent gérée, historiquement en tout cas, pour les cadres d'un côté, pour les non-cadres de l'autre, et permet d'avoir un complément de retraite. Et enfin, le 3e niveau de retraite, ce sont les retraites qu'on appelle supplémentaires, qui sont constituées au fur et à mesure par les citoyens pendant qu'ils sont en activité. La retraite supplémentaire est donc gérée souvent au sein de contrats d'assurance, et avec une fiscalité à l'entrée qui permet aux personnes de ne pas être fiscalisés au moment où ils constituent leur retraite, de déduire de leur fiscalité leur impôt sur le revenu. Et en sens inverse, le jour où ils quittent le contrat, où ils sortent du contrat, leurs revenus de retraite sont à ce moment-là taxés à l'impôt sur le revenu.

00:02:11

Karine : Alors à quel âge peut-on partir à la retraite ?

00:02:14

Xavier : Alors là il s'agit surtout du régime de base, qui est celui qui est parfois le plus complexe à comprendre. Le principe est assez simple : il y a un âge minimum avant lequel normalement, on ne bénéficie pas de ses droits à retraite. Aujourd'hui c'est 62 ans, l'âge en question. Dans quelques cas particuliers, certaines professions à risques, certaines professions particulières (les marins, les policiers, ou autres) peuvent partir avant les 62 ans. Mais c'est des cas très particuliers. A partir du moment où on a atteint les 62 ans, qui est l'âge minimum, on a plusieurs possibilités. Si l'on souhaite avoir ce que l'on appelle la retraite à taux plein, il faut soit avoir un nombre de trimestres de cotisation minimal (qui est, suivant les différents âges et dates de naissance, entre 160 et 172 trimestres), soit avoir atteint 67 ans, ce qui permet en toute hypothèse de bénéficier d'une retraite à taux plein. Donc si l'une ou l'autre de ces conditions sont respectées on peut partir avec une retraite à taux plein. En revanche, si l'une et l'autre ne sont pas respectées on a une décote : ça veut dire qu'effectivement on n'aura pas l'intégralité de ses droits retraite et on ne pourra pas bénéficier de 100 % de la retraite. Les régimes complémentaires, suivent de façon générale les régimes de base. Enfin, pour ce qui concerne les régimes supplémentaires, les informations dépendent des contrats eux-mêmes. Il y a souvent une petite flexibilité. Dès lors qu'on choisit de liquider son contrat un peu plus tard, on pourra avoir un niveau de retraite un peu plus élevé parce qu'elle sera versée sur une durée un peu moins longue.

00:03:51

Karine : Quels sont les grands enjeux des prochaines années ?

00:03:53

Xavier : Je pense qu'il faut d'abord avoir en tête une très bonne nouvelle. La très bonne nouvelle, c'est que l'espérance de vie aujourd'hui en France augmente année après année. On dit en général que chaque année, on peut avoir une

espérance de vie qui augmente de l'ordre d'1 trimestre. C'est un ordre de grandeur, ça peut effectivement être un petit peu différent suivant les années et le contexte, notamment le contexte économique. Grâce au fait que les soins s'améliorent notamment. Et donc typiquement pour illustrer tout ça, on peut dire que l'espérance de vie (qui est en fait l'espérance de vie à la naissance et le nombre d'années qu'on peut espérer vivre, si on naît aujourd'hui), l'espérance de vie est aujourd'hui d'à peu près 85 ans pour les femmes et entre 79 et 80 ans pour les hommes. Les femmes ont gagné à peu près trois ans d'espérance de vie en vingt ans, les hommes à peu près 5 ans. Cela montre la très bonne nouvelle : qu'effectivement on a la chance d'être sur cette bonne vieille terre de plus en plus longtemps. En revanche, cette amélioration de l'espérance de vie a des contreparties. La première contrepartie, ce n'est ni une bonne ni une mauvaise nouvelle, c'est le vieillissement de la population. Cela veut dire que la part des personnes, par exemple de plus de 65 ans, aujourd'hui est plus élevée qu'elle ne l'était hier. Typiquement, les plus de 65 ans aujourd'hui sont à peu près de l'ordre de 20% de la population, alors qu'il y a peu près 30 ans, elle était plutôt entre 12 et 13%. Et tout ça amène une deuxième conséquence. Si on a beaucoup plus de retraités par rapport aux actifs, on voit bien qu'effectivement, la retraite qui va être versée aux retraités sera plus faible. C'est un des enjeux très importants. C'est un des enjeux pour lesquels d'ailleurs, tous les 5 ans ou 10 ans, les pouvoirs publics se penchent sur une nouvelle réforme des retraites. Pour faire en sorte que le régime de retraite soit équilibré, et que les retraites au total restent à un niveau très raisonnable pour ceux qui y sont.

00:05:55

Karine : Dans ce contexte, pourquoi est-il important de préparer sa retraite ?

00:05:58

Xavier : Le premier point, c'est de dire que les personnes pensent à préparer leur retraite relativement tard dans leur carrière professionnelle. Souvent, c'est vers 50 ans que la question se pose. Donc cela veut dire qu'il reste 10/15 ans d'activité. Et en 10/15 ans d'activité, ce n'est pas toujours évident d'être capable de bien comprendre les enjeux qu'il va y avoir pour ses revenus, et surtout de bien préparer et constituer toutes les composantes de sa retraite. Dans le contexte qu'on évoquait précédemment, le fait qu'on dise que le taux de remplacement va baisser, fait que, le jour où on part à la retraite, on va avoir une baisse de revenus. Typiquement aujourd'hui, le taux de remplacement en moyenne est autour de 75 %. Mais c'est très variable. Pour les revenus les plus élevés, il serait plutôt autour de 50 %. Pour les revenus les moins élevés, il serait plutôt autour de 90 %. Évidemment, le taux de remplacement va être d'autant plus faible que les revenus seront élevés. Ça veut dire qu'effectivement, suivant les revenus d'une personne, il faut être plus ou moins vigilant sur le risque de baisse de revenus au départ en retraite. C'est là précisément où il est important que chacun s'y prenne suffisamment à l'avance, pour voir arriver les éventuelles difficultés. Comme la retraite est de plus en plus longue (on a vu que l'espérance de vie augmentait), il y a besoin que les revenus pendant la retraite soient versés de plus en plus longtemps. Cela montre bien l'importance de plus en plus cruciale qu'il va y avoir en terme de revenus pendant la retraite. On a aussi un dernier élément qui est important : c'est le risque de dépendance. Le risque de dépendance, c'est souvent pendant les 2, 3, 4 dernières années de la vie. C'est un moment où les dépenses peuvent être extrêmement élevées pour subvenir à des besoins, soit de personnes qui peuvent aider à domicile, soit de financement dans des résidences spécialisées, ou l'aide aux aidants, parce que les aidants qui peuvent aider en phase de dépendance eux aussi, peuvent être amenés à des pertes de revenus par ailleurs. Tout un besoin autour de la dépendance qui montre l'importance de bien préparer sa retraite. Souvent, quand on prépare la retraite, on a un certain nombre d'enjeux à regarder. Le premier enjeu auquel on pense immédiatement, c'est la résidence principale. Quand on a une résidence principale, on n'a pas de loyer à payer. Typiquement, il est fortement conseillé d'être déjà propriétaire de sa résidence principale, le jour où on part à la retraite. Pour ne plus avoir les charges de remboursement du prêt, ni un loyer, et donc au moment où son taux de remplacement fait que les revenus baissent, on est capable finalement d'avoir des revenus qui sont nets des coûts de l'immobilier, pas tellement différents de ce qu'ils étaient avant. Donc dans la constitution de la retraite, il y a ce sujet de la résidence principale qui me paraît clé. Il y a d'autres composantes, au-delà de la retraite, qui permette d'avoir une épargne constituée de précaution, d'avoir une épargne pour financer des projets qu'on peut avoir suivant les stades de la vie (on

peut penser aux études des enfants, on peut penser à des voyages, à beaucoup de choses au-delà de la résidence principale que j'évoquais précédemment). Et enfin, il y a effectivement une composante d'épargne retraite, qu'il est intéressant d'avoir justement pour avoir soit, selon son souhait, des revenus complémentaires pendant toute la retraite sous forme de rente qui serait versée mois après mois, soit sous forme de capital qui permet de financer des projets spécifiques qu'on pourrait avoir pendant la retraite. Voilà les différentes composantes qui sont importantes et qu'il faut avoir en tête. Et préparer certainement 10/15ans/20 ans avant la retraite, voire encore plus, si on peut se le permettre.

Pour aller plus loin : [Devenir propriétaire, un premier pas pour préparer sa retraite](#)

00:09:26

Karine : Merci beaucoup Xavier d'avoir pris la parole sur le système de retraite en France et merci à vous de nous avoir suivis. N'hésitez pas à nous laisser des étoiles des commentaires et à partager ce podcast. A bientôt pour un nouvel épisode d'Eclairons la retraite.